



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

infirmiers

Question écrite n° 66008

Texte de la question

M. Jacques Le Nay demande à M. le ministre délégué à la santé de lui faire savoir si l'ensemble des mesures adoptées pour le recrutement en France des infirmières espagnoles (rémunération, gratuité du logement, prise en charge de formations, etc.) seront également étendues aux infirmières françaises à la recherche d'un emploi.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66008

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5321